

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	59	44

**SEANCE DU**  
**30 JUIN 2026**

Date de convocation du Comité Syndical  
22/06/2026

Date d'affichage de la convocation au siège  
22/06/2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 59  
Nombre de suffrages exprimés : 60  
Nombre de délégués ayant voté pour : 60  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 30 juin 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la maison de la culture et de la convivialité de la Roche Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** BERTAUD Cécile, CHANUDET Sébastien, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, GARAYT Josquin, GENESTIER Stéphane, GRIMBERG-MICHAUD Edith, LAMBERT Béangère, LAVIE André, MARTIN Thierry, MIGNE Didier, PAZOS-SANTIAGO José, RAYMOND Isabelle, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, GIANGRECO Malory, TILLIE Antoine.

**Billom Communauté :** CHAVAROT Patrick, DEGOILLE Michel, DODAT Régis, DROUIN Franck, MAZIN Vincent, PEIXOTO Maria, RAMADIER Maryline, ROSSIGNOL Dominique, MOINE Pierre.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** AYME Céline, BILLEBAUD Brigitte, DARLET Romain, DEMESSINE Frédéric, ESCARZAGA Vincent, GAY Arnaud, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** GEORGES Denis, MOULIN François, MENUGE Marie-Claire, GIRARD Dominique, LARROUSSE Lionel, NONY Laurent, OUVRARD Antonin.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, BOUCHE Jérémy, CONSTANT Angélique, FLORET Julien, HABONNEL Pascaline, REY Dominique, SAUZEDDE Véronique, TRICHARD Dorothee, GARITTE Anne-Sophie, POUILLARD Isabelle.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HEALY Bénédicte, LAGRU Alain, MAILLET Guillaume, SIMIONI Sébastien, VIALAT Gérard, DUPECHER Pierre, VALLET Gérard.

**Pouvoir(s) :**

- M. Guy MAILLARD donne procuration à Mme Dorothee TRICHARD

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

**Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**Dél. 2026-26 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Rattaché  
« SBA Energie »**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L1612-14 et L1612-31 ;

**VU** l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le passage au CFU pour l'ensemble des collectivités territoriales au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;

**VU** le Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025) établi en commun entre le SBA et le Trésorier Principal de Clermont-Ferrand au titre du Budget rattaché « SBA énergie » du SBA ;

**VU** la maquette du CFU 2025 annexée à la présente délibération ;

**VU** la délibération n°2025- 10 du 10 février 2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2025 ;

**VU** la délibération n°2025- 26 du 30 juin 2025 relative à l'affectation définitive des résultats 2024 au budget 2025 ;

**VU** la délibération n°2025-32 du 29 septembre 2025 validant, en provenance du BP, une avance de trésorerie de 50 000 € au Budget SBA énergie ;

**VU** la délibération n°2026-03 de reprise anticipée des résultats 2025 au Budget SBA énergie 2026 ;

**VU** le diaporama de synthèse présenté aux élus du comité syndical ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification introduit la délibération en informant le Comité Syndical que pour la deuxième fois la réalisation comptable est présentée sous la forme d'un Compte Financier Unique, qui fusionne dorénavant le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, le CFU compile les données de l'exécution budgétaire, qui étaient déjà présentes au sein du compte administratif, avec des informations patrimoniales, qui étaient uniquement associées au compte de gestion.

Il rappelle également que le compte financier unique est le document chiffré par lequel l'exécutif rend compte à l'assemblée délibérante du mandat qui lui a été confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et autres délibérations).

A ce titre, le compte financier unique doit retracer l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable et budgétaire concerné, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser en investissement).

Le Vice-Président présente les chiffres du Compte Financier Unique du Budget rattaché « SBA énergie » de l'exercice 2025 :

Pour la section de fonctionnement :

	Dépenses		Recettes
011 - Charges à caractère général	1 315,77 €	013-Attenuations de charges	
012 - Charges de personnel		70 - Produits des services et ventes diverses	2 870,46 €
65 - Autres charges de gestion courante		731 - Fiscalité locale	
66 - Charges financières	257,72 €	74 - Dotations et participations	
67 - Charges spécifiques		75 - Autres produits de gestion courante	
68- Dotations aux provisions		76 - Produits financiers	
		77 - Produits spécifiques	
		78 - Reprises amortissement et provisions	
<b>Sous total - dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 573,49 €</b>	<b>Sous total - recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 870,46 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement		042 - Opérations d'ordre entre sections	
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 494,00 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section			
<b>Sous total - dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 494,00 €</b>	<b>Sous total - recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 067,49 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 870,46 €</b>
		002 - Résultat reporté de fonctionnement n-1	5 898,64 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 067,49 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 769,10 €</b>
		<b>Solde d'exécution de fonctionnement 2025</b>	<b>2 701,61 €</b>

Au terme de l'exercice comptable 2025, il est constaté un volume de recettes de fonctionnement de 8 769, 10 €, pour une réalisation en dépenses de fonctionnement de 6 067,49 €. Le solde d'exécution de fonctionnement s'établit donc à 2 701, 61 € (chap 002).

Pour la section d'investissement :

	Dépenses		Recettes
20 - Immobilisations incorporelles		10 - Dotations fonds divers et réserves	
21 - Immobilisations corporelles	964,49 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
23 - Immobilisations en cours	6 479,00 €	13 - Subventions d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 234,46 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €
		27 - Immobilisations financières	
		024 - Produit des cessions d'immobilisations	
<b>Sous total - dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 677,95 €</b>	<b>Sous total - recettes réelles d'investissement</b>	<b>50 000,00 €</b>
040 - Opérations d'ordre entre sections		021 - Virement de la section de fonctionnement	
		040 - Opérations ordre entre sections	4 494,00 €
<b>Sous total - dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>Sous total - recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>4 494,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>12 677,95 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>54 494,00 €</b>
		001 - Résultat reporté d'investissement n-1	11 968,97 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 677,95 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>66 462,97 €</b>
		<b>Solde d'exécution d'investissement 2025</b>	<b>53 785,02 €</b>

Au terme de l'exercice comptable 2025, la section d'investissement constate une réalisation de 66 462, 97 € en recettes et 12 677, 95 € en dépenses. Le solde d'exécution d'investissement s'établit donc à 53 785, 02 € (chap 001).

La section d'investissement ne constate pas de restes à réaliser en 2025.

Le Président passe la parole au président de séance élu pour l'occasion et quitte la séance du Comité Syndical au moment du vote, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de séance soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Financier Unique de l'année 2025 du Budget Rattaché « SBA énergie ».

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1** : **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du Budget Rattaché « SBA énergie » du Syndicat du Bois de l'Aumône selon les éléments financiers exposés précédemment.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

  
Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*